



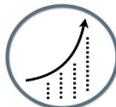
toute notre expertise à votre service

FISCALITE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Panorama des impôts dans le spectacle vivant
24 et 25 juin 2024 - 14 heures



En distanciel



9,2 /10 (9 avis)



GESTION

Description détaillée de l'action de formation

mis à jour le 24/05/2024

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion de la structure.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion d'une structure de spectacle vivant.

OBJECTIFS

- Connaître les particularités du régime fiscal d'une association de spectacle vivant
- Comprendre son impact tant financier que pratique
- Acquérir les notions essentielles en matière de TVA et maîtriser les spécificités du spectacle vivant

CONTENU DÉTAILLÉ

La lucrativité des associations culturelles

- Définition de la lucrativité et la non lucrativité
- Les conditions d'assujettissement
- La règle des 4 P : Produit-Prix-Public-Publicité
- Les exonérations spécifiques : six manifestations annuelles - activités commerciales accessoires
- Les franchises

Les impôts du secteur culturel

- Tva : principes, taux, déductibilité, territorialité, régimes
- Taxe sur les spectacles : cession, coréalisation, coproduction
- Droits d'auteurs
- Prestations d'enseignement
- Taxe sur la billetterie...
- IS et crédits d'impôts : taux, modalités, calcul du résultat fiscal

- crédits d'impôts du spectacle : spectacle vivant, phonographique, cinéma, audiovisuel, jeux vidéo
- CET
- Taxe sur les salaires : assujettissement, franchise, décote
- Taxe d'apprentissage : modalités, taux

La fiscalité du mécénat

- éligibilité
- lucrativité
- avantages fiscaux
- rescrit fiscal

Cas pratiques– exercices
Tour de table des expériences et questions



INTERVENANT/E EXPERT

Andréanne JACOB - Expert-comptable et commissaire aux comptes – Cabinet UNDAE à Nantes – spécialisée sur les activités culturelles et les associations.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Contrats du spectacle vivant: cession, coproduction, coréalisation
- Mécénat culturel

METHODE PEDAGOGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT

- Lors de la formation, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles nécessaires à la compréhension de la thématique et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part sa connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support pédagogique sera remis en début et après la formation aux participants, afin de faciliter le bon suivi de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle et permettrons de contrôler les acquis.
- **ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE** : La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

POSITIONNEMENT DEBUT - FIN DE FORMATION

ETAPE 1 - Admission

Fiche d'information détaillée et QCM de positionnement à l'entrée de la formation - Eentreten téléphonique avec l'assistante formation

Etape 2 - valider les acquis

QCM de validation des acquis en fin de session

EVALUATION QUALITE

ETAPE 3 - A chaud

Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

ETAPE 4 - A froid

Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis

DURÉE ET LIEU

Durée : 7 heures réparties sur 1 journée

Horaires : seront transmis dans la convocation

Effectif limité à 12 personnes

COÛT PEDAGOGIQUE

Se reporter au devis - public cités en page 1

570€ toutes les 7 heures pour les prestataires services comptable et social, holding et structures dont l'activité principale n'est pas en lien avec le spectacle vivant

Tarifs préférentiels :

25% pour les clients du service paie du CAGEC - pour les clients de CHEQUE INTERMITTENT

28% pour les intermittents

Adapté suivant les situations pour les demandeurs d'emploi

Tarif net de taxes - Le CAGEC est exonéré de TVA

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 06 63 14 48 85 - sylvie.cagec@gmail.com

Document non contractuel.



Demande de pré-inscription

FISCALITE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

24 et 25 juin 2024

Informations personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Vous vous trouvez en situation de handicap, consultez l'onglet Accessibilité handicap sur notre page internet.

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e - indiquer l'identifiant France Travail :

En recherche d'emploi - indiquer l'identifiant :

Particulier

Comment avez-vous été informé de cette formation :

cooptation

newsletter

réseaux sociaux

revues

site www.cagec.fr

autre :

Informations professionnelles

Nom de la structure :

Activité principale :

Adresse complète :

Site internet :

Téléphone (ligne directe) :

Email :

Statut de la structure :

association

société privée (SA, SARL...)

entreprise individuelle

SEM

autre

Numéro SIREN :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

aucun

1 à 10

11 et +

Structure adhérente au SERVICE PAIE DU CAGEC : oui

Structure adhérente à CHEQUE INTERMITTENTS : oui

Financement de la formation

AFDAS

OPCO autre

Employeur

France Travail

Fin. personnel

Agéfiph

Protection des données

En cochant cette case, je donne mon accord pour que l'email professionnel me permette de recevoir la newsletter du CAGEC (je me réserve le droit de me désabonner à tout instant) : oui

Consulter notre politique de protection de données sur www.cagec.fr/mentions-legales

